



EXTRAIT
 du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT et le mardi 30 juin 2020 à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le mercredi 24 juin 2020, s'est réuni sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, dans la salle René Dassé en mairie, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : mercredi 24 juin 2020
Nombre de présents	35	
Nombre de pouvoirs	0	Date de l'affichage : vendredi 03 juillet 2020
Suffrages exprimés	34	

ETAIENT PRESENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAUULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT, Mme Géraldine MADOUNARI.

ABSENTS ET EXCUSES :

POUVOIRS :

SECRETARE DE SEANCE : Mme Fanny MESPLET

Mme Marylène HENAUULT ayant quitté la salle, ne prend part ni au débat, ni au vote.

OBJET : RESULTATS 2019 – AFFECTATION DEFINITIVE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

VU les instructions budgétaires et comptables M14, M4, M49,

VU les comptes de gestions 2019 et les comptes administratifs de la ville,

VU les budgets primitifs 2020 qui reprennent les résultats de l'exercice 2019.

Accusé de réception en préfecture 040-214000887-20200630- 20200630-12-DE Date de réception préfecture :
--

Conformément aux dispositions des instructions comptables, il convient pour le conseil municipal, d'arrêter les comptes des différents budgets et de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019.

Il est rappelé que ce résultat n'est pas libre d'emploi car il doit couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

L'affectation du résultat figure sur le tableau annexé à la présente délibération présentant les résultats de l'exercice, les besoins de financement et les propositions d'affectation pour tous les budgets de la collectivité.

Le résultat du budget principal reprend également les résultats des budgets annexes Eau Potable, Assainissement et Laboratoire qui ont été clôturés au 31/12/2019, suite au transfert de compétence à la communauté d'agglomération du Grand Dax, en attendant la répartition définitive avec la CAGD ; celle-ci doit être arrêtée par la signature d'une convention à venir.

SUR PROPOSITION DE M. Julien DUBOIS, Maire, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 34 VOIX POUR ET 1 NON-PARTICIPATION AU VOTE celle de Mme Marylène HENAULT,

APPROUVE l'affectation des résultats 2019 pour les différents budgets de la ville conformément au tableau joint en annexe.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**

LE MAIRE,



Julien DUBOIS.

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20200630-
20200630-12-DE
Date de réception préfecture :

1° 2° 3° 4° 5° 6° 7° 8°

ANNEXE A LA DELIBERATION DU 30/06/2020 : RESULTATS 2019- AFFECTATION DEFINITIVE
RESULTATS PAR BUDGET

BUDGET	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			AFFECTATION	
	Résultat exercice 2019 (solde)	Résultat antérieur non affecté (002)	Cumul des résultats à affecter	Solde exécution au 001 à affecter	Solde restes à réaliser	Besoin (si -) ou excédent (si +) de financement	Fonds propres Recettes invest. Compte 1068	Report section fonctionnement au 002
BUDGET PRINCIPAL	553 544,60	2 223 626,89	2 777 171,49	-6 220 724,37	6 248 953,98	28 229,61	0,00	2 777 171,49
EAU POTABLE	-78 750,73	834 214,41	755 463,68	38 409,44		38 409,44	0,00	755 463,68
ASSAINISSEMENT	603 243,19	1 499 762,64	2 103 005,83	-204 939,48		-204 939,48	0,00	2 103 005,83
EAU THERMALE	34 861,12	1 419 904,84	1 454 765,96	518 216,44	-725,64	517 490,80	0,00	1 454 765,96
BOUES THERMALES	183 122,35	1 585 209,45	1 768 331,80	225 295,85	-47 110,20	178 185,65	0,00	1 768 331,80
LABORATOIRE MUNICIPAL	-9 139,15	103 996,33	94 857,18	160 224,47		160 224,47	0,00	94 857,18
BUDGET DES FETES	2 478,57	0,00	2 478,57	-90 603,19	- 780,00	-91 383,19	2 478,57	0,00
PARCS DE STATIONNEMENT	207 490,19	0,00	207 490,19	-438 869,43	1 000 000,00	561 130,57	0,00	207 490,19
ACTIVITES ASSUJETTES TVA	144 460,86	0,00	144 460,86	-1 068 916,66	2 000 000,00	931 083,34	0,00	144 460,86
LOTISSEMENT DU MOUSSE	0,00	149 306,40	149 306,40	0,00	-	0,00	0,00	149 306,40

Avec clôture budgets ASST/EP/LABO

BUDGET	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			AFFECTATION	
	Résultat exercice 2019 (solde)	Résultat antérieur non affecté (002)	Cumul des résultats à affecter	Solde exécution au 001 à affecter	Solde restes à réaliser	Besoin (si -) ou excédent (si +) de financement	Fonds propres Recettes invest. Compte 1068	Report section fonctionnement au 002
BUDGET PRINCIPAL	1 068 897,91	4 661 600,27	5 730 498,18	-6 227 029,94	6 248 953,98	21 924,04	0,00	5 730 498,18
	1 068 897,91	4 661 600,27	5 730 498,18	-6 227 029,94	6 248 953,98	21 924,04	0,00	5 730 498,18

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20200630-
20200630-12-DE
Date de réception préfecture :